



Déclaration fissures maison

Par **Tôt85**, le **07/05/2023** à **23:00**

Bonjour, il y a deux mois je me suis aperçu de fissures importantes sur les murs de ma maison. Je n' ai pas déclaré à mon assurance habitation celle ci.... Je ai reçu de notre Mairie un mail m informant que le 3 mai 2023 un arrêté de reconnaissance catastrophes a été émis pour la période du 1 er avril au 22 septembre 2022. Mon voisin me dit que je ne peu plus déclarer les fissures, car j' aurais du le faire dans 5 jours m a découvert et que comme l arrêté est sorti la maintenant ma bonne fois serait mise à mal par mon assurance habitation !!! C est vrai ! Éclairez moi svp bonne soirée à vous merci.

Par **Visiteur**, le **08/05/2023** à **08:44**

Bonjour,

Déclarez à votre assureur ne vous coute rien et il vous répondra.